

Ricard et Pernod s'adaptent à la mobilité de leurs collaborateurs avec ADP

Nanterre, le 23 janvier 2018 – *Partenaires depuis 20 ans, le pionner et leader de la gestion du capital humain et les Sociétés Ricard et Pernod, filiales du Groupe Pernod-Ricard, n°2 mondial des vins et spiritueux, accompagnent la mobilité de leurs collaborateurs avec une gestion administrative plus accessible et plus rapide.*

Une relation étroite qui s'agrandit

La collaboration entre ADP et la Société Ricard débute en 1997, et s'est étendue ensuite aux autres filiales françaises du Groupe Pernod-Ricard. L'expertise d'ADP dans le domaine de la paie a été le facteur essentiel de cette convergence et le succès du passage à la DSN a été une autre preuve de satisfaction client.

Depuis l'adoption de la solution DECIDIUM Grandes Entreprises en février 2012, d'autres paliers sont à franchir sous l'ère du digital.

Des solutions agiles pour des collaborateurs mobiles

La convivialité est l'ADN culturel du Groupe Pernod-Ricard et la proximité ne se définit pas au sens physique, mais plutôt au niveau relationnel avec la prise en considération du collaborateur dans son individualité. La Direction des Ressources Humaines de Ricard et de Pernod accompagne aujourd'hui 1 500 collaborateurs dont 550 commerciaux. Leur principal outil de travail étant leur smartphone, elle se doit de mettre à leur disposition des applications et des processus qui répondent à leurs contraintes de mobilité.

D'où la nécessité de déployer une application digitale tel que « MonADP.com » qui rend accessible via un smartphone les processus de workflow Collaborateur/Manager, ainsi que la consultation des informations de salaires et de gestion des temps.

Par ailleurs, les contrats de travail ont été construits au sein d'ADP DECIDIUM, dans le but de pouvoir être intégrés dans un flux de dématérialisation avec l'arrivée de la solution **eSignature RH by ADP**, la signature électronique. Ce processus optimise parfaitement l'utilisation de la plateforme d'archivage (**le Bureau Virtuel RH**) et constituera un excellent « booster » au déploiement du coffre-fort électronique des salariés sur **Digiposte**.

La signature électronique va permettre de faire rentrer le contrat de travail ou tout autre document RH, dans un processus numérique défini. La solution a été testée auprès d'une population de jeunes commerciaux itinérants et s'est conclue par un grand succès.

D'autres projets digitaux sont attendus avec impatience comme le nouveau bulletin numérique, qui constituera prochainement un véritable outil de communication vers les salariés.

*« L'univers de la paie, depuis bien longtemps, ne se limite pas à justifier une rémunération à travers un bulletin » a déclaré **Didier Borie, Responsable Développement Paie & S.I.R.H. chez Ricard & Pernod.** « Les gestionnaires ont aujourd'hui la responsabilité des données sociales et bientôt fiscales de chaque collaborateur. Ces traitements de données, toujours plus complexes, doivent être d'une fiabilité irréprochable et d'une efficacité toujours évolutive. Pour cela, il convient de rechercher l'excellence au niveau des compétences des gestionnaires ; mais il faut pouvoir compter également sur un solide partenariat avec son prestataire. Avec ADP, nous avons su nouer cette relation de confiance nécessaire pour s'adapter aux évolutions réglementaires (hier la DSN et demain le RGPD), mais aussi pour être accompagnés aux déploiements de nos projets internes. ».*